

Document d'accompagnement
Présentation « Rémunération des profs » (2023)

<https://prezi.com/p/vo-pzez8kahw/?present=1>



NORMANDIE

En gras, les titres des étapes de la présentation.

ÉTAT DES LIEUX

Objectif : regarder la rémunération des profs français comparativement aux profs d'autres pays et aux fonctionnaires de même catégorie.

Salaires enseignants pays zone euro (1)

En France, -19% par rapport à la moyenne OCDE (38 pays). Sur le graphique, zone euro seulement (pour plus de lisibilité). Par rapport aux salaires des profs français à 15 ans d'expérience : +45% en Autriche, +115% en Allemagne.

Peut-être que les salariés ailleurs en Europe sont moins bien protégés socialement, ont plus de dépenses de santé, d'éducation ?

Salaires enseignants pays zone euro (2)

Standard de pouvoir d'achat : unité qui lisse notamment les différences de prix dans les différents pays. Par rapport à la France : +20% en Autriche, +15% en Allemagne pour la médiane (la moitié de la population a en France 20 000 standards de pouvoir d'achat ou moins). On est dans des chiffres relativement équivalents ici (comparer le salaire d'un prof français à celui d'un prof américain n'aurait probablement aucun sens en revanche, tant les charges à assumer individuellement sont nombreuses aux États-Unis).

Peut-être que les profs français bossent moins qu'ailleurs en Europe, ce qui justifie de les payer moins bien ?

Temps de travail enseignants pays zone euro

Selon des chiffres de la commission des finances des années 2010, pas du tout. Temps de travail équivalent dans le second degré, et même nettement plus important que la moyenne dans le premier degré.

Profs, des fonctionnaires mal payés

Graphique issu d'un document du ministère de l'Éducation nationale (questionnements sur la rémunération des profs à l'époque du projet de réforme des retraites de 2019).

Gardien de la paix = Police nationale catégorie C (presque autant qu'un prof des écoles).

Brigadier = Police nationale catégorie B (plus que quasiment tous les profs). Attachés d'administration = administratifs catégorie A, +27% en moyenne par rapport à un prof certifié (à préciser tout de même, les attachés sont bien moins nombreux que les profs, leur salaire moyen est donc plus impacté par les valeurs extrêmes, comme les revenus des administratifs à haute responsabilité au ministère, dans les rectorats, les DSDEN...).

En cause : le régime indemnitaire

Le nombre de points d'indice ne peut pas trop varier d'un corps à un autre dans une même catégorie (sur ces trois corps, on voit que la différence en traitement brut n'est que de 70 € par mois, environ 56 € en net). En revanche, sur l'indemnitaire, tout est possible ! D'où des administratifs catégorie A, dans l'académie de Normandie, qui touchent entre 750 et 1500 € par mois d'indemnitaire, des inspecteurs de la répression des fraudes qui en touchent au moins 1 000 € par mois, quand un prof n'a généralement que son ISOE/ISAE et 12,50 € de prime informatique, soit à peine plus de 100€, parfois 200€ s'il est prof principal, ou touche une Indemnité pour Mission Particulière (IMP). Les syndicats sont en partie responsables de cet état de fait : quand la réévaluation des grilles des fonctionnaires ou la revalorisation du point d'indice ne pouvait pas être obtenue, dans d'autres ministères (ou d'autres métiers), on a accepté l'indemnitaire. Chez les profs, le discours « l'indemnitaire ne compte pas pour les retraites donc on veut du traitement » était très prégnant. Facile pour les ministres de dire « j'ai proposé de l'indemnitaire aux profs, mais les syndicats (dont l'ultra majoritaire FSU) n'en veulent pas ».

Un écart qui se creuse depuis longtemps

Salaires en euros constants (ils n'ont pas baissé de manière absolue, mais de manière relative). La dégradation, comparativement à d'autres fonctionnaires (y compris au sein de l'Éducation nationale, perdurs, inspecteurs, admins) se voit déjà sur la période 1980 - 2010. Le gel du point d'indice a aggravé les choses (dans la mesure où de l'indemnitaire l'a plus ou moins compensé pour d'autres corps).

QUEL HORIZON ?

Quel objectif de revalorisation se donne l'exécutif ? On ne remonte ici qu'à 2022, on pourrait remonter au 8 mai 2019 (« 2000 € par mois pour un prof débutant, c'est un bel objectif », Jean-Michel Blanquer, Europe 1) ou au 26 février 2020 (« Avec une vision, faire du professeur français l'un des mieux payés d'Europe, en mettant le paquet », Jean-Michel Blanquer, France Inter).

La promesse du candidat Macron

Les phrases entre guillemets ont été prononcées par Emmanuel Macron.

Mots importants : revalorisation autour de 10% **pas conditionnée à quoi que ce soit**, indépendamment une revalorisation [...] qui **interviendra en janvier** (le ministre N'Diaye a par exemple dit que la FSU mentait quand elle parlait d'une promesse de revalo dès janvier 2023).

+10% pour 24% à 43% des enseignants

Colonne de droite : revalorisation par rapport à septembre 2022. 5,5% en moyenne, et 10% pour moins d'un quart des profs (encadré orange).

Avant-dernière colonne : par rapport à septembre 2020. Cela prend donc en compte les premières primes Grenelle de Blanquer (ce qu'on peut considérer comme honnête puisque le candidat Macron avait dit « aller au bout de la revalorisation commencée », mais aussi les +3,5% du point d'indice de juillet 2022, ce qui est plus tordu (ce n'est pas une revalorisation spécifique des professeurs, mais bien une revalorisation de tous les fonctionnaires, dont l'objectif est de leur permettre d'encaisser l'inflation). Inflation qui, pour rappel, est de 7,4% sur la période 2020-2022.

Quelle revalorisation ?

Augmentation de l'indemnitaire de base (ISOE/ISAE, mais aussi l'indemnitaire des profs docs, des CPE, des PsyEN, des CPC...). **Sur la base d'une revendication Sgen-CFDT (cocorico)**, finalement portée par toutes les organisations syndicales, pour une revalorisation de toutes et tous (notre revendication initiale : doublement puis triplement de l'indemnitaire de base, avec un engagement pluriannuel, qui n'a pas été obtenu).

Prime Grenelle jusqu'à l'échelon 9 aujourd'hui. Les primes jusqu'à l'échelon 7 seraient revalorisées, pour atteindre 2000€ par mois à l'échelon 2.

Contingemment : aujourd'hui, pas plus de 10% des effectifs de chaque corps peut atteindre la classe exceptionnelle (une fois que ces 10% sont atteints, il faut attendre des départs en retraites pour de nouvelles promotions). D'ici 2024, on passerait à un taux de promotion comme pour la hors-classe (donc des promotions tous les ans).

Pour les secondes carrières, l'expérience professionnelle devrait être nettement mieux prise en compte lors du reclassement pour les lauréats de concours.

Une revalorisation historique ?

Le mot « historique » est galvaudé une fois encore. Si on remonte très loin dans l'Histoire (période 2020-2022), sur 3 années, les personnels de la santé ont obtenu une revalorisation par agent en moyenne 2,6 fois plus importante (+160%) que celle annoncée pour les profs.

Si on prend en compte l'argent du pacte (ce qui paraît malhonnête, voir plus bas, mais c'est ce que fait le ministère) :

2,7 milliards d'euros pour 850 000 personnels, soit 3 180 € par agent, et donc 1,7 fois plus (+70%) pour les soignants.

PACTE ENSEIGNANT

Discours présidentiel et ministériel particulièrement problématique, qui considère le pacte comme de la revalorisation (alors que c'est essentiellement du travail supplémentaire). « Ces augmentations iront même jusqu'à 500€ par mois », jeudi 20 avril dans les médias, sachant que personne ne touchera plus de 230€ de revalorisation socle. Discours assumé à moitié seulement d'ailleurs, puisque le même jour, notre ministre nous écrit par mail, et les 500 € ne sont évoqués nulle part (un paragraphe sur l'augmentation socle, et un paragraphe distinct sur le pacte, où des montants annuels sont annoncés).

Cette partie de la présentation s'appuie sur [le dossier de presse](#).

Travailler + pour gagner + (1)

Rien de spécial.

Travailler + pour gagner + (2)

Assurer l'accomplissement de missions **indispensables** sur la base du **volontariat**, c'est assez fou, non ?

Grand moment de littérature, avec un dossier qui annonce « Mieux rémunérer [...] avec l'objectif [...] d'améliorer la rémunération » (page 19, à mettre sous cadre).

Travailler + pour gagner + (3)

Pour le lycée pro, ce serait jusqu'à 6 blocs, ou 6 blocs ou rien, pas clair encore.

Les circulaires de mises en œuvre sont loin d'être rédigées, mais certains directeurs et certaines directrices ont reçu des mails de leurs IEN demandant de sonder des volontaires dans leurs équipes, indiquant que le bloc « 18h de soutien en collège » conditionnait l'accès aux autres blocs de pacte.

Travailler + pour gagner + (4)

On fait confiance aux équipes pour définir leurs priorités, dans chaque école/établissement, mais en disant tout de même que c'est le remplacement qui est prioritaire (bah oui, le président a dit que toutes les absences seraient remplacées). La confiance méfiante, la liberté empêchée, étendards de l'Éducation nationale...

Premier degré

Soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école, quelle différence avec les APC ?

Les circulaires devront préciser ce qu'il se passe si on ne fait que 15 heures sur 18 dans l'année...

Second degré

18h de remplacement, environ 70 € de l'heure, contre environ 40 actuellement.

Même question que pour le premier degré sur la définition rigide 18h / 24h (trouver 18h de compatibilités d'emplois du temps pour faire du remplacement, sur une année, c'est beaucoup).

Transversal

Accompagnement renforcé des EBEP, sachant qu'il n'y a pas de blocs de pacte pour tout le monde, c'est peu clair sur les missions concernées. Y aura-t-il des profs chargés de remplir tous les PAP, les GEVASCO de l'école/l'établissement ?